



Indemnités rupture contrat conventionnelle

Par **Naem**, le **30/08/2011** à **14:41**

Bonjour,

Mon mari est actuellement en procédure pour une rupture de contrat conventionnelle, son patron est ok mais il ne veut pas lui verser l'indemnité liée à cette rupture. Est ce légal ? Que devons nous faire ?

Merci par avance de vos réponses

Par **P.M.**, le **30/08/2011** à **14:47**

Bonjour,

La rupture conventionnelle c'est un tout donc soit l'employeur l'accepte en payant les indemnités soit il la refuse, elle ne peut pas se transformer en démission déguisée dans le seul but que le salarié ouvre des droits à indemnisation par Pôle Emploi ou en licenciement sans que l'employeur se voit condamner parce qu'il est sans cause réelle et sérieuse en forçant la main de l'une ou l'autre partie...

Par **janus2fr**, le **31/08/2011** à **08:32**

Bonjour,

Il ne peut y avoir homologation de la rupture conventionnelle sans versement de l'indemnité.